



03.09.2003 - 11:25 Uhr

PD: La CPE-N est favorable à la poursuite de la coopération au développement avec les pays du Sud

La Commission de politique extérieure du Conseil national a approuvé le crédit cadre de 4,4 milliards de francs pour les années 2004 à 2007 demandé par le Conseil fédéral et destiné à poursuivre la coopération technique et laide financière en faveur de pays de développement. Elle a également entendu le docteur Beat Richner au sujet de son uvre d'entraide Kantha Bopha au Cambodge. La commission a discuté avec la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey des priorités de la Suisse en vue de la prochaine Assemblée générale de l'ONU. En outre, elle s'est entretenue avec M. Hannes Farnleitner, ancien ministre autrichien de l'économie et représentant du gouvernement autrichien à la Convention européenne, sur le projet de Constitution de l'UE.

La commission considère que l'engagement de la Suisse, dans un esprit de solidarité et de partenariat, en faveur des pays les plus pauvres du Sud constitue une des contributions essentielles et indispensables au règlement de problèmes globaux tels que la pauvreté, les conflits armés, la destruction de l'environnement, les migrations. L'aide à l'entraide sur place pratiquée par la Suisse est l'approche adéquate pour empoigner ces problèmes à la racine. C'est pourquoi la commission préconise la continuation de la coopération technique et de laide financière en faveur des pays en développement (03.040 n) entreprise par la Direction de la coopération et du développement (DDC) du DFAE. Elle attache à cet égard une grande importance à ce que l'affectation des crédits soit efficace, contrôlée et ciblée sur les objectifs prioritaires.

Eu égard à la précarité des finances fédérales, la CPE-N a examiné minutieusement le montant du crédit cadre demandé. La majorité a approuvé la proposition du Conseil fédéral portant sur le montant de 4,4 milliards de francs pour quatre années au moins, parce que cette proposition assure la flexibilité nécessaire pour des projets pluriannuels et tient compte à la fois du programme d'allègement et de l'objectif à long terme visé jusqu'en 2010 en matière d'aide au développement, à savoir que cette aide doit correspondre à une part de 0,4% du PNB. Une minorité propose une diminution à 4 milliards de francs, et une autre entend baisser le montant à 3 milliards de francs.

Toujours au chapitre de la politique suisse d'aide au développement, la commission a entendu le docteur Beat Richner, qui a présenté ses hôpitaux pour enfants au Cambodge et sa vision de l'aide médicale dans les pays pauvres.

La commission s'est également entretenue avec M. Hannes Farnleitner des résultats de la Convention de l'UE. Ayant participé directement aux travaux tout en représentant un petit pays, l'ancien ministre autrichien de l'économie a pu faire part de son expérience et livrer de précieuses indications sur les contenus de la future Constitution européenne et ses répercussions sur les Etats membres de taille petite et moyenne.

La CPE-N s'est, en outre, informée sur les priorités de la Suisse en vue de la 58e Assemblée générale des Nations Unies et a salué la ligne de conduite adoptée par le Conseil fédéral. La commission s'est penchée sur la question d'une participation accrue du Parlement aux travaux de l'Assemblée générale. Elle entend approfondir ce point au cours de sa prochaine séance.

La commission a examiné aussi l'Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur les délégations auprès d'assemblées parlementaires internationales et sur les délégations chargées des relations avec les parlements d'autres Etats (03.410 s) élaborée dans le cadre de la nouvelle loi sur le Parlement. Enfin, elle a approuvé un prêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) destiné au financement d'un bâtiment pour l'OMS et l'ONUSIDA (03.031 n) à Genève.

La commission a siégé le 1er et le 2 septembre 2003 à Berne sous la présidence de la conseillère nationale Lili Nabholz (PRD/ZH) et en présence de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey.

Berne, le 2 septembre 2003 Services du Parlement

Renseignements:

Lili Nabholz, conseillère nationale, présidente de la commission,
tél. 01 211 30 78

Paolo Janke, secrétaire de la commission, tél. 031 322 97 15

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003711/100466387> abgerufen werden.